

Mairie

17 rue de la Libération

56800 GOURHEL

☎ 02.97.74.00.45

Fax: 02.97.73.35.81

✉ mairie@gourhel.com

🌐 www.ploermelcommunaute.bzh

GOURHEL INFOS

Bulletin communal d'informations

N°49/ Janvier Février 2022



Vie de la commune



Arrêté municipal : consommation d'alcool sur les aires de jeux

Suite aux trop nombreux problèmes de bruits, dégradations et pollutions, il est désormais interdit de consommer de l'alcool sur les aires de jeux communales.

Extrait :

Arrêté 2021-04

- Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 et le décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif aux bruits de voisinage,
- Vu le Règlement Départemental Sanitaire et notamment l'article 99 relatif aux mesures générales de propreté et de salubrité,
- Considérant l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de cannettes d'aluminium dans certains endroits de la ville notamment dans certains lieux ouverts aux enfants,
- Considérant le danger que constituent ces détritrus pour la sécurité des piétons et des enfants,
- Considérant que la consommation de boissons alcoolisées en réunion dans ces endroits, favorise et occasionne des nuisances sonores notamment en période nocturne sur le domaine public, ainsi que des dégradations,
- Considérant que la consommation abusive d'alcool pose un véritable problème de santé publique,
- Considérant les doléances des riverains,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées,

ARRETE

Article 1: Sauf dérogation spéciale délivrée par l'autorité compétente, toute consommation de boissons alcoolisées de toute nature est interdite sur les aires de jeux.

Article 2 : La Gendarmerie de PLOERMEL est chargée de l'exécution du présent arrêté

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Gourhel info sur abonnement



Avec l'arrivée du site internet de Gourhel, la distribution du Gourhel Infos s'optimise !

Pour ne plus imprimer inutilement, ni gaspiller de papier; en mars le Gourhel Infos passera sur formule d'abonnement gratuite. De cette manière, seuls ceux qui le souhaitent recevront la version papier.

En pratique, les actualités seront publiées sur le site internet. Elles seront triées puis rassemblées dans une version papier du « Gourhel Info » distribuée uniquement aux abonnés.

Formulaire d'abonnement à déposer dans la boîte à lettre de la mairie :

Je souhaite recevoir la version papier du Gourhel info



Nom :

Adresse :

Cérémonie du 11 Novembre



Si la fraîcheur et la brume étaient au rendez vous, le public a également répondu présent. C'est en effet la première cérémonie ouverte au public depuis des mois, en raison de la pandémie. L'ensemble des représentants et associations d'anciens combattants étaient présents pour honorer les soldats tombés au combat. La cérémonie s'est conclue par le pot de l'amitié.



Vie de la commune

Réunion publique

Profitant de la courte accalmie pandémique, l'équipe municipale a organisé une réunion publique.

Après de longs mois de reports en raison des réglementations sanitaires, la première réunion publique de l'équipe municipale s'est déroulée vendredi 26 novembre.

L'ensemble des gourhelois étaient conviés à cette rencontre informative sur les différents projets en cours et un bilan d'actions sur les thématiques suivantes:

- Finances
- Travaux
- Scolaire et sociale
- Communication et associations



A l'issue de la présentation, les Gourhelois ont échangé avec la municipalité lors d'une séquence de questions/réponses. Les discussions se sont prolongées autour d'un verre de l'amitié.

Vie économique

La commune se développe, son activité économique aussi. Nous inaugurons cette rubrique dédiée à toutes les entreprises qui sont domiciliées à Gourhel. Si vous souhaitez faire parler de votre activité, n'hésitez pas à nous contacter.

Assurance

C'est une nouvelle entreprise dédiée à votre protection financière qui vient de s'installer à Gourhel.



En effet, Benjamin TOUZÉ propose ses services aux professionnels comme aux particuliers en tant qu'agent AXA Prévoyance et Patrimoine. Si vous recherchez des solutions concernant votre prévoyance, votre épargne retraite, vos prêts immobiliers ou encore votre protection en cas d'accidents, profitez de la proximité de Benjamin pour être conseillé en toute simplicité, à domicile.

<https://www.prevoyance-patrimoine.bzh/> ou **06.32.16.89.21**

Cabinet d'infirmières et de soins à domicile

Alors que les travaux des locaux rue de la libération avancent à grand pas, le cabinet dispose désormais d'un numéro de téléphone unique : **06.77.73.89.49.**

Vie de la commune

Repas annuel du CCAS

Suite aux recommandations préfectorales et nationales, c'est à regrets que le conseil municipal a dû annuler le repas qui devait se dérouler le 5 février 2022.

Comme en 2021, Il est remplacé par une distribution de paniers garnis.



Recensement citoyen obligatoire

Tous Français (garçons et filles) qui viennent d'avoir 16 ans doivent se faire recenser dans leur mairie. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Passé ce délai, la démarche sera plus longue à effectuer. La mairie leur remettra une

ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Merci de se présenter à la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Agenda

Vacances d'hiver

Les vacances scolaires débuteront le 5 février et se termineront le 21 février.

Communication numérique

Pour l'information du quotidien, consultez le site internet : www.gourhel.com

La Mairie utilise l'application de messagerie gratuite « panneapocket » pour les actualités communales urgentes.



HORAIRES DE MAIRIE

Ouverture au public :
Lundi 8h00 à 12h00, 14h00 à 17h30
Mardi, Mercredi et Jeudi de 8h00 à 12h00
Vendredi 8h00 à 12h00, 14h00 à 17h00
Kévin ARGENTIN, Maire,
reçoit sur rendez-vous.

GARDE MEDICALE

- **Médecin de garde:** 15 ou 112 depuis un portable
- **Permanence d'un médecin libéral à l'hôpital de Ploërmel**
 - *En semaine : de 20h à minuit (après appel au 15)
 - *Samedi : de 14h à 18h et de 20h à minuit
 - *Dimanche et jour férié: de 9h à 12h et de 17h à minuit